



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tour abbatiale de Saint-amand-les-Eaux

Question orale n° 1316

Texte de la question

Depuis janvier 1996, M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la nécessaire restauration de la fameuse tour abbatiale de Saint-Amand-les-Eaux, classée monument historique depuis 1846. Vestige d'une abbaye bénédictine fondée au xviii^e siècle, elle constitue une véritable curiosité architecturale par son ornementation exubérante et par sa hauteur impressionnante de quatre-vingt-deux mètres. Cette tour menace dangereusement de s'effondrer. Unique en son genre, elle mériterait une intervention immédiate et sa restauration. En décembre 1997, en réponse à son intervention, le ministère s'engageait, après avoir annoncé le lancement de deux études complémentaires, à faire à la commission supérieure des monuments historiques des propositions concrètes. Le 7 décembre 1998, la commission supérieure des monuments historiques (section travaux) donnait un avis favorable pour la restauration des façades de la tour Saint-Etienne de Saint-Amand-les-Eaux, sous réserve d'une étude complémentaire. En 1999, une campagne de sensibilisation de l'opinion et des autorités publiques « ma tour vaut le détour », a recueilli un écho très positif. Des milliers de signataires en provenance de toute l'Europe se sont prononcés pour la restauration urgente de la tour. La plupart des ministres et de nombreuses personnalités régionales ont signifié, par courrier, leur intérêt pour la restauration de ce monument exceptionnel. En 2000, on a pu se féliciter de la restauration de la façade de l'échevinage, ancienne porte de l'abbaye, où ont pu être réalisés des essais et analyses en vue de la restauration de la tour. Ces travaux ont été financés conjointement par l'Etat, le département et la ville. Cependant, les choses continuant de traîner en longueur, le conseil municipal de Saint-Amand-les-Eaux a délibéré, dans sa séance du 17 octobre 2000, pour financer pendant six ans, à hauteur de 3 millions de francs par an (soit 18 millions), une participation à un projet de restauration complète de la tour abbatiale qu'on peut estimer à cent millions. Cette somme pourrait être rassemblée dans le cadre d'un plan pluriannuel de financement, étalé sur six années, auquel pourraient participer la ville qui s'est déjà engagée, l'Etat qui pourrait être l'élément déclencheur, le département, la région et éventuellement des fonds européens qui pourraient être demandés dans le cadre de la fin de l'« objectif 1 ». Il lui demande quelles mesures concrètes elle compte mettre en oeuvre pour réaliser au plus tôt ce projet de restauration de la tour abbatiale de Saint-Amand-les-Eaux qui ne peut plus attendre, compte tenu de la dangerosité de la situation actuelle et des grands risques qui pèsent sur son existence même, sans compter l'intérêt culturel et touristique de ce monument.

Texte de la réponse

M. le président. M. Alain Bocquet a présenté une question, n° 1316, ainsi rédigée:

«M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la nécessaire restauration de la fameuse tour abbatiale de Saint-Amand-les-Eaux, classée monument historique depuis 1846. Vestige d'une abbaye bénédictine fondée au xviii^e siècle, elle constitue une véritable curiosité architecturale par son ornementation exubérante et par sa hauteur impressionnante de quatre-vingt-deux mètres. Cette tour menace dangereusement de s'effondrer. Unique en son genre, elle mériterait une intervention immédiate et sa restauration. En décembre 1997, en réponse à son intervention, le ministère s'engageait, après avoir annoncé le lancement de deux études complémentaires, à faire à la commission supérieure des monuments historiques des

propositions concrètes. Le 7 décembre 1998, la commission supérieure des monuments historiques (section travaux) donnait un avis favorable pour la restauration des façades de la tour Saint-Etienne de Saint-Amand-les-Eaux, sous réserve d'une étude complémentaire. En 1999, une campagne de sensibilisation de l'opinion et des autorités publiques «ma tour vaut le détour», a recueilli un écho très positif. Des milliers de signataires en provenance de toute l'Europe se sont prononcés pour la restauration urgente de la tour. La plupart des ministres et de nombreuses personnalités régionales ont signifié, par courrier, leur intérêt pour la restauration de ce monument exceptionnel. En 2000, on a pu se féliciter de la restauration de la façade de l'échevinage, ancienne porte de l'abbaye, où ont pu être réalisés des essais et analyses en vue de la restauration de la tour. Ces travaux ont été financés conjointement par l'Etat, le département et la ville. Cependant, les choses continuant de traîner en longueur, le conseil municipal de Saint-Amand-les-Eaux a délibéré, dans sa séance du 17 octobre 2000, pour financer pendant six ans, à hauteur de 3 millions de francs par an (soit 18 millions), une participation à un projet de restauration complète de la tour abbatiale qu'on peut estimer à cent millions. Cette somme pourrait être rassemblée dans le cadre d'un plan pluriannuel de financement, étalé sur six années, auquel pourraient participer la ville qui s'est déjà engagée, l'Etat qui pourrait être l'élément déclencheur, le département, la région et éventuellement des fonds européens qui pourraient être demandés dans le cadre de la fin de l'«objectif 1». Il lui demande quelles mesures concrètes elle compte mettre en oeuvre pour réaliser au plus tôt ce projet de restauration de la tour abbatiale de Saint-Amand-les-Eaux qui ne peut plus attendre, compte tenu de la dangerosité de la situation actuelle et des grands risques qui pèsent sur son existence même, sans compter l'intérêt culturel et touristique de ce monument.»

La parole est à M. Alain Bocquet, pour exposer sa question.

M. Alain Bocquet. Monsieur le président, je regrette que Mme Catherine Tasca ne puisse être présente, mais M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer m'apportera sans doute des éléments de réponse en son nom.

Dès janvier 1996, j'ai appelé l'attention du ministère de la culture sur la situation dégradée de la fameuse tour abbatiale de Saint-Amand-les-Eaux, classée monument historique depuis 1846. Vestige d'une abbaye bénédictine fondée au xviii^e siècle, elle constitue une véritable curiosité architecturale par son ornementation exubérante et par sa hauteur impressionnante de quatre-vingt-deux mètres.

Les parements de cette tour sont victimes d'une desquamation continue et elle menace dangereusement de s'effondrer. Les chutes de pierres y sont régulières. Unique en son genre, elle mériterait une intervention immédiate et une restauration.

En 1997, j'interrogeais Mme Trautman, qui a précédé Mme Tasca. Elle avait alors pris l'engagement, après avoir annoncé le lancement de deux études complémentaires, de soumettre à la commission supérieure des monuments historiques des propositions concrètes. Elle avait même précisé qu'elle veillerait au raccourcissement des délais.

Le lundi 7 décembre 1998, la commission supérieure des monuments historiques a donné un avis favorable pour la restauration des façades de la tour Saint-Etienne, de Saint-Amand-les-Eaux, sous réserve d'une étude complémentaire. En 1999, une campagne de sensibilisation de l'opinion et des autorités publiques - «Ma tour vaut le détour» - a recueilli un écho très positif. Des milliers de signataires de toute l'Europe se sont prononcés pour la restauration urgente de cette tour. La plupart des ministres, de nombreuses personnalités régionales et les membres de la Commission européenne ont signifié, par courrier, leur intérêt pour la restauration de ce monument exceptionnel. Je tiens à votre disposition ces courriers et je me ferai un plaisir de vous les remettre. En 2000, on a pu se féliciter de la restauration de la façade de l'échevinage, ancienne porte de l'abbaye - puisque la tour comme la porte de l'abbaye sont des vestiges de l'abbatiale -, à l'occasion de laquelle ont pu être réalisés des essais et des analyses en vue de la restauration de la tour. Ces travaux ont été financés conjointement par l'Etat, le département et la ville.

Cependant, les choses continuant de traîner en longueur, le conseil municipal de Saint-Amand-les-Eaux a, dans sa séance du 17 octobre 2000, pris une délibération engageant la participation de la commune, pendant six ans, à hauteur de 3 millions de francs par an - soit 18 millions au total - à un projet de restauration complète de la tour abbatiale qu'on peut estimer à 100 millions.

Cette somme pourrait être rassemblée dans le cadre d'un plan pluriannuel de financement, étalé sur six années, auquel devraient participer la ville qui s'est engagée comme je viens de le rappeler, l'Etat, qui pourrait être l'élément déclencheur, le département, la région et, éventuellement, des fonds européens qu'il serait possible d'obtenir dans le cadre de la fin de l'objectif 1.

Je me félicite que, au moment où j'adressais cette question, deux courriers en provenance, l'un de la direction

régionale de l'action culturelle, l'autre du conseil général du Nord, aient indiqué que la tour abbatiale de Saint-Amand pourrait être retenue dans le cadre du projet Lille capitale culturelle 2004, avec des crédits à la clé. Pourrais-je avoir plus de précisions à ce sujet ? Par ailleurs, ne serait-il pas judicieux et efficace d'inscrire la réhabilitation de notre tour abbatiale dans le cadre du futur comité interministériel d'aménagement du territoire prévu au printemps sur l'avenir du Hainaut-Cambrésis ?

En bref, quelles mesures concrètes le Gouvernement compte-t-il mettre en oeuvre pour réaliser au plus tôt ce projet de restauration de la tour abbatiale de Saint-Amand-les-Eaux, qui ne peut plus attendre compte tenu de la dangerosité de la situation actuelle et des grands risques qui pèsent sur sa pérennité, sans compter l'intérêt culturel et touristique de ce monument ?

Faut-il rappeler que, voici quinze ans, 20 000 personnes le visitaient chaque année et montaient au sommet pour admirer le carillon de quarante-huit cloches et le paysage à trente kilomètres à la ronde ? C'est dire qu'à Saint-Amand-les-Eaux et dans la région Nord-Pas-de-Calais l'attente est grande de voir se débloquer la situation pour que s'ouvre le plus rapidement possible le chantier de restauration de notre magnifique tour abbatiale.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

M. Christian Paul, secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Monsieur le député, Mme la ministre de la culture m'a demandé de bien vouloir l'excuser auprès de l'Assemblée nationale. Elle est en effet retenue actuellement au Sénat par les questions orales, qui ont pris un certain retard - je ne parle pas d'un autre sujet (Sourires) - alors qu'à l'Assemblée nous avons pris un peu d'avance. Néanmoins, je suis en mesure de vous apporter des éléments de réponse sur une opération dont Mme Tasca connaît bien l'importance à vos yeux.

La ministre de la culture se réjouit de la volonté de la commune de Saint-Amand-les-Eaux de s'engager dans cette opération de restauration indispensable. Comme vous l'avez rappelé, cette tour vaut le détour. Néanmoins, il s'agira d'une opération lourde puisque les travaux de stricte restauration sont estimés à 60 millions de francs environ. Il est donc indispensable de rechercher le plus grand nombre possible de partenaires pour répondre à l'attente de votre conseil municipal, qui a évoqué cette question le 17 octobre dernier. Il est essentiel, afin de démultiplier la participation de chacun, d'engager la recherche de partenaires financiers autres que la commune et l'Etat.

L'acceptation, par le département du Nord, à la fin du mois de décembre, d'une disposition permettant de déroger, pour des opérations exceptionnelles, à la règle de décroisement de l'Etat et du département lors du renouvellement de la convention qui lie ce département à l'Etat pour la restauration du patrimoine du département, constitue une étape importante de cette négociation. La restauration de la tour de Saint-Amand-les-Eaux devrait donc désormais pouvoir bénéficier d'un cofinancement du département.

La participation de la région Nord - Pas-de-Calais, qui n'intervient habituellement pas en matière de restauration du patrimoine, est subordonnée à l'inscription de la tour de Saint-Amand-les-Eaux parmi les opérations bénéficiant du label Lille 2004. Compte tenu de l'importance de ce monument dans le patrimoine régional, il paraîtrait naturel au ministère de la culture - mais il ne lui appartient pas d'en décider - que cette opération puisse en bénéficier.

Le ministère de la culture, pour sa part, est prêt à participer à cette opération à hauteur du tiers de son coût. Une dotation de 400 000 francs, représentant 33 % du financement du programme architectural et technique de la première phase de travaux, est inscrite dans la programmation pour 2001. A partir de 2002, une participation de l'ordre de 3 millions de francs pourrait être prévue sur les crédits de la direction de l'architecture et du patrimoine, ce qui permettrait la mise en oeuvre de tranches annuelles de travaux de 9 millions de francs.

Mme Tasca a demandé au directeur régional des affaires culturelles d'organiser très prochainement une réunion de tous les partenaires financiers potentiels de cette opération, afin de définir avec vous un plan de financement et de formaliser celui-ci par une convention-cadre qui résumerait les engagements de chacun.

Tels sont les éléments d'information que je peux vous apporter. Ils me semblent très concrets et de nature à répondre à l'attente de votre commune.

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie de ces informations, qui sont concrètes et montrent que ce dossier, qui a végété pendant quelque temps,...

M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Mûri !

M. Alain Bocquet. Disons mûri ! - ... va pouvoir entrer dans une phase active, même s'il faut ajuster, dans le cadre de la réunion que propose Mme la ministre, le plan de financement commun. Il me paraît essentiel de

pouvoir commencer les travaux dès cette année.

Certes, dans le passé, nous avons bénéficié d'interventions de l'Etat: de 1980 à 1997, nous avons ainsi obtenu 5 084 209 francs, soit 280 000 francs par an. Mais l'érosion allant plus vite que l'entretien il aurait fallu, à ce rythme, un siècle pour réparer la façade de la tour.

Avec les sommes envisagées, il devrait être possible de mener à terme ce chantier en cinq, six ou sept ans. Les Amandinois ne veulent plus voir des échafaudages incrustés pendant des décennies sur la tour, comme cela a été le cas. Ils désirent que les travaux soient terminés en un nombre d'années raisonnable, dans le cadre d'un vrai chantier de restauration. Celui-ci pourrait d'ailleurs avoir un caractère touristique - aussi l'idée d'installer un ascenseur sur ce chantier a été avancée -, voire un intérêt pédagogique puisque les travaux sur ce monument exceptionnel permettraient aux enfants des écoles de la région Nord - Pas-de-Calais de bien faire connaissance à la fois avec l'histoire, avec l'architecture, mais aussi avec l'urbanisme en général.

Je vous remercie donc, monsieur le secrétaire d'Etat, de ces informations, qu'apprécieront les habitants de ma ville et, plus généralement, les habitants du Nord - Pas-de-Calais, qui sont très attachés à cette tour.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1316

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 489

Réponse publiée le : 31 janvier 2001, page 890

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 janvier 2001